



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 2 février 2024

### ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

#### Maintien en crise et en alerte renforcée « sécheresse » de plusieurs bassins versants du département de l'Hérault

Le comité de suivi de la ressource en eau de l'Hérault s'est réuni le lundi 22 janvier 2024.

L'épisode de pluie du 10 janvier a permis d'améliorer temporairement l'hydrologie des cours d'eau de l'ensemble du département. En revanche, le niveau des nappes souterraines a peu augmenté et reste insuffisant localement (Hérault aval, nappe astienne, Orb aval).

Au regard de ces éléments, des prévisions météorologiques à court terme et en cohérence avec les décisions des départements voisins, le préfet de l'Hérault a décidé de maintenir les niveaux de gravité en vigueur et de prolonger le dispositif jusqu'au 31 mars 2024 du fait de l'absence de perspectives d'amélioration. Ainsi, sont maintenus :

- en **crise** : les bassins versants de l'Orb aval et de l'Aude aval Berre et Rieu,
- en **alerte renforcée** : les bassins versants du Lez-Mosson, de l'Hérault aval, de l'axe Orb soutenu, de l'Orb amont, du Jaur, de la nappe astienne, de l'Argent double Ognon et de la Cesse,
- en **alerte** : les bassins versants de l'Or, de l'Hérault amont et de la Lergue,
- en **vigilance** : la nappe des Molasses de Castries et le canal du Midi,
- sans restriction : les bassins versants du Vidourle, de l'Agout, du Thoré amont et de l'axe Lez soutenu.

Les particuliers, professionnels (entreprises, exploitations agricoles) et collectivités peuvent connaître, en temps réel, le niveau d'alerte relatif à la ressource en eau et les restrictions d'usage qui s'appliquent à une commune en utilisant l'outil numérique de la DDTM de l'Hérault : [la carte interactive](#) RestrEau 34

Pour rappel, les mesures de restrictions concernent l'ensemble des usages, qu'ils soient professionnels ou privés, y compris lorsque ceux-ci sont faits à partir de forages ou de pompes domestiques. Les **infographies sont consultables** sur : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

Le préfet de l'Hérault invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau. Il est rappelé que des arrêtés de restriction d'usage de l'eau complémentaires peuvent être pris par les maires concernés s'ils estiment que la situation sur leur territoire le nécessite.

La carte « état des ressources en eau dans l'Hérault » et toutes informations sur le sujet sont à retrouver sur : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>